

et le marchand qui a vendu du tabac à cet enfant est lui-même passible d'une amende et de la prison.

Renoncez donc au tabac, enfant, afin de faire de fortes études, de passer de bons examens, de garder votre santé intacte, de permettre à votre corps et à votre esprit de se développer normalement, afin, en un mot, de devenir plus tard un homme, sain de corps et d'esprit.

*La Commission des Ecoles
Catholiques de Montréal.*

3110001011010
3110002-311002